

Pour une éducation permanente et libertaire

Nous connaissons depuis longtemps les expériences multiples et souvent réussies des pédagogies libertaires que ce soit La Ruche de Sébastien Faure, les Ecoles rationalistes impulsées par Francisco Ferrer et la CNT, les dizaines de classes Freinet ou bien souvent se pratique une pédagogie de la liberté depuis bientôt un siècle ou plus récemment encore l'école insulaire Bonaventure et les lycées autogérés. Mon propos est aujourd'hui tout autre, il vise à rappeler qu'il y a un autre champ éducatif où se joue aussi l'aliénation et la soumission des individus ou tout au contraire son émancipation, celui de l'Education permanente. Là, encore et depuis longtemps les anarchistes développèrent leur propre pensée et leurs propres pratiques. Ainsi, depuis Pelloutier et les Bourses du Travail, les Universités populaires autour de Georges Deherme et les nombreux Cercles d'études sociales animés par les libertaires, l'éducation des adultes a été au cœur de notre militance et de notre réflexion. Il s'agissait pour ceux et celles engagées dans ces apprentissages longtemps buissonniers d'acquérir « *la science de son malheur* » et de là, les clés de la transformation sociale. Depuis, de l'eau a coulé sous les ponts et l'Etat et le patronat, ont compris combien il était important d'avoir une à disposition une main d'œuvre intelligente et bien formée essentielle à la production industrielle dans un premier temps, au tertiaire et aux services dans un deuxième et demain à la création, par la recherche, de richesses immatérielles¹. En ont découlées des accords interprofessionnels, entre patronat et syndicats, et des lois en 1971, 1984 et plus récemment en 2004 qui avaient et ont pour but de maintenir le niveau de la main d'œuvre, de l'adapter, de la reconvertir, de l'occuper en cas de chômage voire pour les plus chanceux et les plus habiles de se promouvoir².

Là, comme ailleurs, il existe une réflexion et une critique des pratiques d'apprentissage plus souvent imposées que proposées aux adultes en formation³. D'ailleurs le terme même de formation a été dès le milieu des années 1970 très critiqué. En effet qui pouvait prétendre raisonnablement, mais si d'aucuns le souhaitaient idéologiquement, « donner forme » à un adulte ? Le mythe durkheimien de la pâte molle forger dans les *Ecoles casernes* était depuis longtemps battu en brèche et la résistance des apprenants un phénomène bien connu. Nombreux furent ceux qui dénoncèrent les « *pratiques transmissives à visée normative* »⁴. Certes, la formule est un peu barbare mais elle dit bien ce qu'elle veut dire. La formation souvent mise en œuvre dans ce cadre ne vise qu'à conformer les individus et à leur faire accepter la norme dominante que ce soit au travail ou dans l'exercice de leur illusoire citoyenneté. Au-delà de la normativité imposée, cette formule interroge aussi la possibilité même de la transmission du savoir par un tiers. « Transmissivité » aujourd'hui, remise légitimement en cause au profit d'une acquisition des connaissances par l'activité même du sujet apprenant prônée depuis le début du siècle par les acteurs des pédagogies nouvelles ou depuis la Libération par les CEMEA (Centre d'entraînement aux méthodes actives) et par Joffre Dumazedier et de nombreux autres.

¹ Comprendre : création de brevets, de langages informatiques, découverte de nouvelles molécules, avancées en matière de bio-technologies et nanotechnologies...

² A condition de posséder l'information nécessaire sur les dispositifs comme le CIF (Congé individuel de formation) ou la VAE (Validation des acquis de l'expérience).

³ Se remporter à H. Lenoir, *De la pédagogie à l'andragogie*, in *Guide de la formation et du développement professionnel*, Paris, Retz, 2006.

⁴ On doit cette formule à Marcel Lesne.

Hormis, ce courant historique, quelques-uns encore aujourd'hui se réclament toujours de l'autogestion⁵ en formation, d'une éducation permanente et libertaire à visée émancipatrice et non pas de la seule formation professionnelle tout au long de la vie et à visée normative que la Loi de 2004⁶ impose. Ces acteurs, à la fois s'inscrivent dans la continuité anarcho-syndicaliste et/ou humaniste où il convient de faire *œuvre de soi même* et dans la tradition des pédagogies libertaires. Du point de vue théorique, ils se réfèrent souvent, mais pas exclusivement, à Carl Rogers⁷ et à son disciple Malcolm Knowles et au concept mal compris et souvent intentionnellement détourné de *non directivité*⁸. Pour ces derniers, le sujet est et doit être artisan de sa propre éducation en mesure de *s'auto-enseigner librement*, hors cela point de salut et surtout beaucoup d'illusion « pédagogique » pour le formateur bercé et berné par sa volonté de toute puissance. De plus, aucun apprentissage ne peut se passer du désir et du plaisir d'apprendre, même si quelquefois l'apprentissage est source de déséquilibre et de souffrances passagères. Apprendre par soi et pour soi doit si possible se réaliser en dehors de toute contrainte « pédagogique » ou institutionnelle. Il s'agit donc pour ces acteurs de troquer leur défroque de formateur et ses lambeaux de pouvoir contre les habits neufs du *facilitateur* dont l'action essentielle est de permettre aux apprenants de choisir leurs objets d'apprentissages, la manière de les appréhender par la recherche ou l'action, les modalités individuelles ou collectives du processus à engager pour apprendre et s'apprendre. Le facilitateur, devenu une ressource d'apprentissage pour le groupe, égaux parmi des égaux, se doit par son expérience et sa professionnalité œuvrer « *d'une manière qui n'exige rien et qui n'impose rien* » à l'accessibilité de la connaissance afin que par l'action et la réflexion individuelle et collective le savoir soit l'affaire de tous, approprié par tous et socialement utilisé par tous.

Ce courant de l'éducation des adultes, aussi minoritaire soit-il, au-delà de contester la loi de 2004 sur la formation professionnelle au service des seules entreprises, avec la bénédiction du syndicalisme institutionnel, dont le seul objet et la seule préoccupation avouée est la compétence, au détriment dans la plupart des cas de la connaissance, a pour ambition de permettre à tout un chacun d'être en capacité d'apprendre à apprendre, de devenir acteur de ses propres apprentissages et de ne plus subir mais de discuter, voire d'être insoumis à la parole du maître. En d'autres termes, ce courant ne fait qu'appliquer et que se réapproprié dans le cadre d'un projet social collectif et cohérent la vieille antienne de la Première Internationale, à savoir **l'Education des apprenants sera l'œuvre des apprenants eux-mêmes.**

Hugues Lenoir

⁵ Se reporter à H. Lenoir, *L'autogestion pédagogique, cadre de références et champ de pratiques*, in *Recherches et Innovations en formation*, Paris, 2003, L'Harmattan.

⁶ Rappelons que la Loi de 2004 a supprimé le terme éducation permanente que le texte de 1971 contenait. Et ce n'est pas à nos yeux par hasard.

⁷ Rogers dont l'ouvrage fondamental *Liberté pour apprendre* est en cours de réédition.

⁸ Les termes en italiques : *non-directivité*, *s'auto-enseigner librement*, *facilitateur*, ainsi que la dernière citation sont empruntés à Rogers.